



# FICHE DE SÉCURITÉ AU POSTE

## En cas d'utilisation d'équipements de travail dangereux

(art. R4323-2 et R4323-3 du Code du travail)

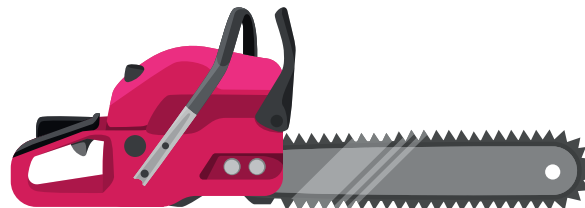
### FICHE DE SÉCURITÉ AU POSTE Tronçonneuse / Scie à chaîne

#### SERVICE

| Espaces verts

#### RESTRICTIONS

Agents formés seulement  
Travaux interdits aux moins de 18 ans  
Travaux interdits en situation de travail isolée



#### RISQUES POUR LA SANTÉ



Coupures et sectionnements



Projections



Bruit



Vibrations



Chutes de plain-pied



Chutes de hauteur



Chutes d'objets  
(arbres, branches)



Manutention manuelle



Véhicules et engins  
en mouvement

#### PROTECTIONS PRINCIPALES



Casque forestier complet



Tenue complète de tronçonnage



Chaussures ou bottes  
de sécurité



Gants anti-coupure



Gilet Haute Visibilité



Notice et instructions  
de sécurité

#### CONSIGNES PRINCIPALES

Avant et après chaque utilisation, vérifier le bon état de la tronçonneuse et signaler toute anomalie

#### AVANT L'OPÉRATION

- Choisir l'outil adapté et vérifier la présence de la plaque d'homologation.
- Vérifier le bon état général de l'outil et la présence des équipements de sécurité.
- Vérifier la présence de lignes électriques aériennes.
- Mettre en place une signalisation du chantier.
- Organiser le chantier.
- Effectuer les divers contrôles et vérifications sur l'outil selon la notice.

#### PENDANT L'OPÉRATION

- Dégager la zone de travail régulièrement.
- Travailler la scie tenue devant soi à 2 mains, pas d'utilisation au-dessus des épaules.
- Ne pas fumer.
- Porter les équipements de protection individuelle sur toute la durée de l'opération.

#### APRÈS L'OPÉRATION

- Nettoyer et entretenir l'outil selon la notice, le ranger en protégeant la chaîne.



VÉRIFIER LA TROUSSE DE 1<sup>er</sup> SECOURS  
EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : **15** OU **112**





Le Code du travail fixe les obligations en termes d'information et de formation des agents utilisant des équipements de travail dangereux. L'autorité territoriale a l'obligation d'informer les travailleurs des risques dus aux machines/outils situés dans leur environnement immédiat et aux modifications ayant eu lieu sur ces machines/outils (art. R4323-2). Elle doit également former à la sécurité les agents utilisant ces équipements. Cette formation est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire (art. R4323-3). La fiche de sécurité au poste permet de satisfaire à ces deux exigences.

La fiche de sécurité au poste est un des outils contribuant à la prévention des risques dans la collectivité, par l'information et la formation, pour l'utilisation en sécurité d'une machine ou d'un outil. Elle doit donc s'inscrire dans le cadre d'une démarche globale de prévention.

Elle concerne tous les équipements de travail dangereux mais est spécifique à chaque machine ou outil. C'est une référence pour l'agent lors de son utilisation, y compris lors de réglages et/ou lors d'opérations de maintenance. Elle permet de rappeler les consignes de sécurité et précise les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires à son utilisation.

Elle transcrit l'ensemble des indications essentielles liées à l'utilisation de l'équipement de travail dangereux et fait ressortir les éléments pertinents de la notice d'instructions :

## FICHE DE SÉCURITÉ AU POSTE

### Tronçonneuse / Scie à chaîne

**Identification de l'équipement**

**Restrictions : nature des travaux donnant lieu à des restrictions ou contre-indications**

**Photo générale de l'équipement : permet de repérer les principaux organes**

**Risques/dangers : avec des pictogrammes explicites conformes à la norme ISO 7010**

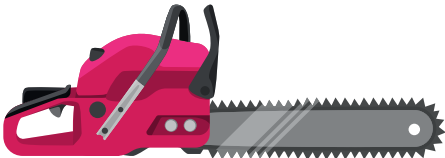
**EPI obligatoires : avec des pictogrammes explicites conformes à la norme ISO 7010 et/ou en mentionnant les références des EPI (internes ou fournisseurs)**

**Consignes : pour chacune des opérations, les principales tâches nécessitant des rappels à la sécurité sont mentionnées**

**Secours : rappel des numéros d'urgence et contrôle de la trousse de secours**

**SERVICE** | Espaces verts

**RESTRICTIONS** | Agents formés seulement  
Travaux interdits aux moins de 18 ans  
Travaux interdits en situation de travail isolée



RISQUES POUR LA SANTÉ

 Coupures et sectionnements	 Projections	 Bruit
 Vibrations	 Chutes de plain-pied	 Chutes de hauteur
 Chutes d'objets (arbres, branches)	 Manutention manuelle	 Véhicules et engins en mouvement

PROTECTIONS PRINCIPALES

 Casque forestier complet	 Tenue complète de tronçonnage	 Chaussures ou bottes de sécurité
 Gants anti-coupeure	 Gilet Haute Visibilité	 Notice et instructions de sécurité

CONSIGNES PRINCIPALES

Avant et après chaque utilisation, vérifier le bon état de la tronçonneuse et signaler toute anomalie

**AVANT L'OPÉRATION**

- Choisir l'outil adapté et vérifier la présence de la plaque d'homologation.
- Vérifier le bon état général de l'outil et la présence des équipements de sécurité.
- Vérifier la présence de lignes électriques aériennes.
- Mettre en place une signalisation du chantier.
- Organiser le chantier.
- Effectuer les divers contrôles et vérifications sur l'outil selon la notice.

**PENDANT L'OPÉRATION**

- Dégager la zone de travail régulièrement.
- Travailler la scie tenue devant soi à 2 mains, pas d'utilisation au-dessus des épaules.
- Ne pas fumer.
- Porter les équipements de protection individuelle sur toute la durée de l'opération.

**APRÈS L'OPÉRATION**

- Nettoyer et entretenir l'outil selon la notice, le ranger en protégeant la chaîne.

 VÉRIFIER LA TROUSSE DE 1<sup>er</sup> SECOURS  
EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : 15 OU 112 